



**Sainte-Brigide-
d'Iberville**

Des gens de coeur et de terre

Règlements nos 2024-469, 2024-470 et 2024-471

Relatifs aux emprunts pour l'exécution de travaux permanents d'amélioration et de mise à niveau de la station de pompage, de la station d'épuration des eaux usées et de l'usine de production d'eau potable

Règlement no 2024-472

Relatif au paiement d'une contribution destinée à financer tout ou partie des dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipement municipaux

**AVIS PUBLIC
Consultation publique**

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur les projets de règlements suivants :

- 1.1. Règlement numéro 2024-469 décrétant une dépense et un emprunt de 720 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents d'amélioration et de mise à niveau du poste de pompage principal des eaux usées
- 1.2. Règlement numéro 2024-470 décrétant une dépense et un emprunt de 2 716 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents d'amélioration et de mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées
- 1.3. Règlement numéro 2024-471 décrétant une dépense et un emprunt de 1 720 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents d'amélioration et de mise à niveau de l'usine de production d'eau potable
- 1.4. Règlement numéro 2024-472 relatif au paiement d'une contribution destinée à financer tout ou partie des dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 19 août 2024, le Conseil municipal a adopté un projet de règlement, intitulé « Règlement no 2024-472 relatif au paiement d'une contribution destinée à financer tout ou partie des dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipement municipaux »

Le présent règlement a pour objet d'exiger le paiement d'une contribution pour financer une partie des dépenses découlant des travaux permanents d'amélioration et de mise à niveau des usines de traitement des eaux décrétées pour assurer la prestation accrue de services municipaux découlant de l'intervention visée par une demande de permis.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le

jeudi 29 août 2024, à 19 h

au Centre municipal situé au 510, 9^e Rang à Sainte-Brigide-d'Iberville.

Les membres du Conseil désirent à cette occasion présenter également les règlements d'emprunt numéro 2024-469, 2024-470 et 2024-471.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer les projets de règlement et les conséquences de leur adoption et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Les projets de règlement d'emprunt numéros 2024-469, 2024-470 et 2024-471 sont assujettis à l'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Le projet de règlement numéro 2024-472 ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Les projets de règlement sont disponibles au bureau municipal ainsi que sur le site Internet de la Municipalité au www.sainte-brigide.qc.ca.

Donné à Sainte-Brigide-d'Iberville, le 20 août 2024.



Christianne Pouliot
Directrice générale et greffière-trésorière

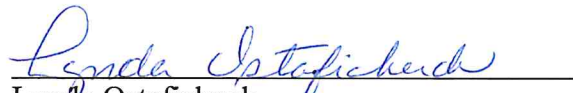
CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée Lynda Ostafichuck, secrétaire de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, certifie avoir publié l'avis public concernant les projets de règlement 2024-469, 2024-470, 2024-471 et 2024-472, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, soit au 555, rue Principale et au 490, rue Principale, ce 20^e jour du mois d'août 2024 entre 11h30 et 12h00 ;

sur le site Internet de la Municipalité le : 20 août 2024 ;

et sera publié dans le bulletin municipal spécial du mois d'août 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 20^e jour du mois d'août 2024.


Lynda Ostafichuck